

CONSEIL REGIONAL DU CENTRE-VAL DE LOIRE
SESSION DU : 25-févr.-16

AMENDEMENT BUDGETAIRE

BUDGET PRIMITIF

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

DM - N°

Eléments de l'architecture fonctionnelle concerné(s) par l'amendement :

ORIGINE DU MOUVEMENT		DESTINATION DU MOUVEMENT	
Secteur d'activité:	Fonction 3	Secteur d'activité:	Moyens généraux
Domaine:	Formation initiale, lycée, apprentissage et vie citoyenne	Domaine:	Finances
Programme :	Diffusion cinématographique et éducation à l'image	Programme :	Dette et trésorerie

Pour information, page(s) du rapport du Président concernée(s) par l'amendement :

Pages 88

Exposé des motifs :

Nota bene : les amendements ne peuvent porter que sur les points du rapport du président soumis au vote de l'assemblée (partie décisionnelle)

Exposé : nous avons eu régulièrement l'occasion de nous exprimer sur ce point. Le soutien aux télévisions locales ne relève pas de l'éducation à l'image. Il s'agit bien de subventions de fonctionnement, qui devraient figurer ou bien au chapitre développement économique, et nous ne voyons pas bien à quel titre, ou bien dans le budget de la communication dans le cadre de conventions dûment établies correspondant en contrepartie à des prestations effectuées pour le compte de la Région. Cette pratique qui ne concerne que 2 télévisions locales peut apparaître comme déloyale pour d'autres médias régionaux qui ne sont pas bénéficiaires de mesures équivalentes.

Proposition : Nous demandons la suppression des crédits de paiement à hauteur de 320 000 € du programme "Diffusion cinématographique et éducation à l'image" (programmes 4951) en fonctionnement, et nous demandons que cette somme soit portée en diminution de la ligne « opérations financières - dette et trésorerie » pour le même montant.

ORIGINE DU MOUVEMENT		DESTINATION DU MOUVEMENT	
Chapitre budgétaire:	933	Chapitre budgétaire:	923
Proposition initiale	Modification proposée (+ ou -)	Proposition initiale	Modification proposée (+ ou -)
Montant de l'AP:	0,00 €	Montant de l'AP	0,00 €
Montant de l'AE :	0,00 €	Montant de l'AE	0,00 €
Montant des CP en dépenses : 320 000,00 €	-320 000,00 €	Montant des CP en dépenses	0,00 €
Montant des CP en recettes :	0,00 €	Montant des CP en recettes (dette et trésorerie) 113 845 121,00 €	-320 000,00 €
TOTAL (1)	-320 000,00 €	TOTAL (2)	-320 000,00 €

Opération équilibrée (1=2)

Opération non équilibrée(1 ><2)